



Vente de véhicule entre particuliers

Par **Mary**, le **30/09/2009** à **17:21**

Bonjour
Voici mon problème.
J'étais sur le point de vendre mon véhicule quand l'acheteur s'est rétracté.
En fait après avoir mis ma voiture en vente, une personne prend contact avec moi par mail.
Le samedi 12 septembre cette personne se présente chez moi pour voir le véhicule.
Au moment de la visite je lui précise que le véhicule passera le contrôle technique si la personne envisage sérieusement l'achat du véhicule.
Je lui signale aussi que s'il y a contre visite, je prends à ma charge les réparations signalées.
Cette personne est d'accord, je lui demande de me verser un acompte de 150€ en espèces pour réserver le véhicule.
L'acheteur potentiel me verse la somme en question après avoir signé un document de réservation daté au jour même soit le 12 septembre.
Le mardi 15 septembre le véhicule passe le contrôle technique, il n'y a pas de contre visite.
Le soir même j'envoie un mail au futur acheteur en lui signalant que le C.T. c'est bien passé.
Ce dernier me demande les défauts sans contre visite.
Je lui signale ces défauts.
Le lendemain soir (16 septembre), la personne me demande une copie du contrôle technique.
Je lui envoie le soir même en lui demandant de contacter le centre de contrôle technique pour tous renseignements complémentaires.
Le 17 septembre au soir l'acheteur potentiel me contacte par téléphone en me disant qu'il allait réfléchir.
Le mercredi 23 septembre au soir, la personne me contacte par mail et me signale qu'elle n'achetait pas le véhicule.
La question que je pose est la suivante :
Dois-je lui rendre l'argent qu'elle m'a versé en acompte ?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cdlt.

Par **jeetendra**, le **30/09/2009** à **17:39**

bonjour, à titre de compensation gardez les 150 euros, un drôle de zozo cet acheteur qui après avoir donné son engagement, se rétracte, cordialement

Par **Mary**, le **30/09/2009** à **19:42**

Merci beaucoup de m'avoir répondu.rnCordialement.rnHK.